

Décembre

2014

FO

17

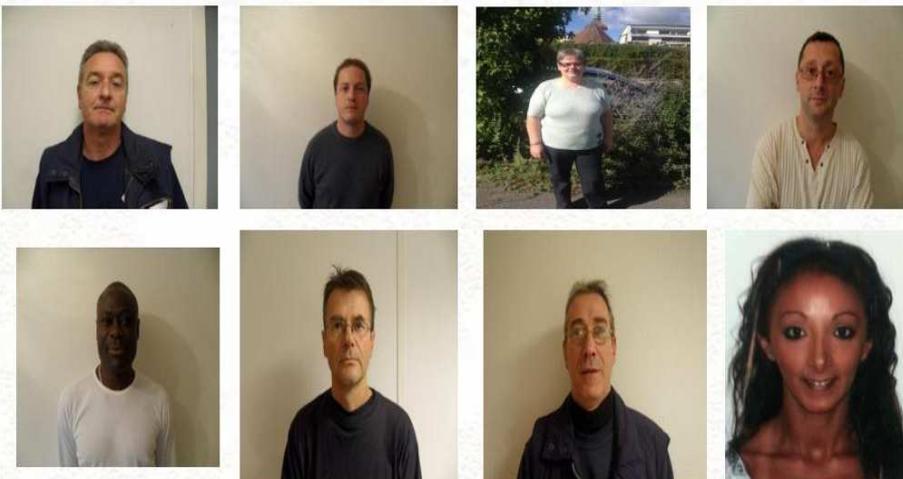
CARREFOUR

ANNECY



LE JOURNAL MENSUEL N°17 DE FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY DE DECEMBRE 2014

LES MEMBRES DE FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY VOUS SOUHAITENT D'EXCELLENTE FETE DE FIN D'ANNEE POUR VOUS ET VOS FAMILLES



Joyeux Noël !

L'EQUIPE DE FO CARREFOUR ANNECY



LEONARD BORDIGNON (délégué syndicale et DP)



ABEL AWLISHIE (dp)



SIHEM AMARA (dp & ce)



DANIEL VERCIN (chsct)



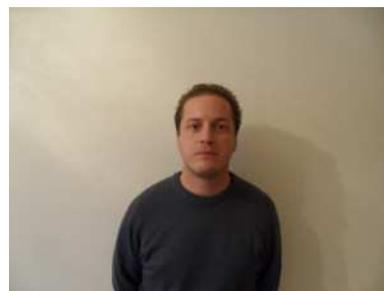
LAURENT FELLAHI (chsct)



BRUNO RUBAT DU MERAC (ce)



MARTINE GALLIS (dp)



YOHAN GUILLERMIN (ce)

Des Délégués FO pour vous défendre, c'est chez CARREFOUR et c'est tous les jours

DECEMBRE 2014 www.fo-carrefour-anancy.info

Joyeux Noël !

REUNION REGION RHONE ALPES



**Reunion Region Rhône Alpes
du 13 novembre 2014**

RHONE ALPES

14 Magasins présents : Bourg en Bresse, Crèches sur Saône, Meylan, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Segny, Annecy, Bassens, Chamnord, Echirolles, Ecully, Givors , Part Dieu, Francheville soit 43 délégués présents.

3 Magasins absents excusés : Salaise, Isle d'Abeau (revendications transmises) et Saint Egrève.

2 Magasins absents : Venissieux et Feurs.

Les syndicats FO Carrefour Rhône Alpes avaient privilégié une attitude responsable, en soutenant la partie emploi de l'accord NAO 2013, qui devait favoriser le redressement économique de Carrefour, afin d'en récolter les fruits dès 2014.

Deux ans ont passés et les élus FO de la région alpes constatent que les objectifs en termes d'emploi sont quasi inexistantes dans les magasins entraînant au passage une détérioration des conditions de travail.

De plus les élus FO Rhône Alpes déplorent que certains engagements n'aient pas été tenus (équipes viviers contrat Pro) ou que d'autres tardent à aboutir (horaires ilots, modulation).

Pour cette NAO 2015 les représentants Force Ouvrière de la région demandent une prise en compte réelle par la Direction des revendications Force Ouvrière visant à améliorer le pouvoir d'achat et les conditions de travail de l'ensemble des salariés de nos magasins.

Joyeux Noël !



REUNION REGION RHONE ALPES

Pour la N.A.O 2015, les représentants des salariés de la région Rhône Alpes revendiquent :

Rémunération

Augmentation des salaires de 3% en une fois au 1^{er} janvier 2015.

Ticket restaurant

Attribution d'un ticket restaurant pour tous par jour travaillé sans conditions d'horaire.

Organisation du travail

Limitation de la coupure à une heure maximum.

Remise sur achats

Augmentation de la remise sur achat à 12%

Classifications

Reconnaissance de la qualification (CQP et SIAP) pour tous les agents de sécurité par la classification de niveau 3.

Echelon C accessible à tous les salariés après 5 ans d'ancienneté à l'échelon B

Joyeux Noël !

REUNION REGION RHONE ALPES



Séniors

Suppressions des nocturnes par les salariés de plus de 55 ans

Avantage Social / Mesure sociétale

Mise en place de la médaille de l'ANIA avec versement d'une gratification (idem Market).

Composition de la Délégation

Donata ROTH	Carrefour Segny (Titulaire)
Serge VEROT	Carrefour Ecully (suppléant)

Joyeux Noël !



BULLETIN DECEMBRE UDF074



Bulletin de l'Union Départementale des Syndicats CGT-Force Ouvrière - Décembre 2014

HAUTE-SAVOIE

Poursuivre et Amplifier

Par Stéphane Renaud, Secrétaire Général

Nous sommes, depuis ces six derniers mois, dans une période favorable en terme de développement. Des syndicats se créent, des élections se gagnent et des salariés y compris sur un plan individuel nous rejoignent nombreux en cette fin d'année. Nous venons ainsi d'enregistrer une série de victoires dans le secteur privée, notamment dans la Vallée de l'Arve, qui s'apparentent à de véritables prises de guerre. (Voir page 3)

Le 4 décembre : un scrutin décisif

Sur le plan de la fonction publique, la préparation pour les élections générales du 4 décembre a été intensive. Jamais nous n'avons déposé autant de listes ! Il convient par conséquent de souligner l'implication de tous. L'enthousiasme des plus jeunes combiné à l'expérience électorale des plus anciens nous a permis de relever le challenge de ce scrutin si important.

Il faut donc continuer et même amplifier cette dynamique. La syndicalisation sera encore une fois notre objectif principal pour l'année 2015. Car nous avons besoin d'être toujours plus nombreux au sein de notre organisation. Organisation qui parle juste et dont le positionnement atypique dans le champ syndical nous autorise à nous projeter encore plus haut en terme de représentativité.

plan social de cette politique de rigueur.

Syndicalisation et Progrès social

Enfin notre histoire, notre indépendance et notre attachement à la politique contractuelle nous placent dans une obligation non plus de moyens mais de résultats vis-à-vis de l'ensemble du salariat. Nous sommes en effet attendus, observés et au final respectés parce que, précisément, nous restons libres et indépendants. A contrario de certaines organisations à qui nous laissons le loisir d'accompagner toutes les contre-réformes de l'actuel gouvernement, la Confédération Force Ouvrière s'exprime, elle, sans rien devoir à personne.

Nous laissons ainsi, aux syndicats du renoncement, le goût de bâtir des projets sociétaux, projets où la notion de bien-être (!) remplacerait ce que nous à FO considérons être avant tout le progrès social. De ces projets fumeux qui ne répondent en rien aux aspirations de ceux qui n'ont que leurs salaires pour vivre ! De ces spéculations confuses qui leur permettent de ne surtout pas évoquer les sujets qui fâchent, à commencer par les conséquences désastreuses sur le

Mes chers camarades, il faut donc continuer à nous développer. Partout et de façon déterminée, aidons les salariés à s'organiser. Car il y a une attente profonde que nous devons éclairer en défendant les droits et en portant nos revendications.

C'est ce que nous dirons et ferons aussi le 16 décembre à Paris lors de notre rassemblement national. Dire fermement NON à la politique d'austérité du gouvernement et fraternellement OUI à tous ceux ou celles qui veulent nous rejoindre sur des bases revendicatives claires.

A FO, nous y sommes prêts.

DERNIERE MINUTE

Elections professionnelles dans la Fonction Publique

"A l'image des bons résultats enregistrés au national, FO confirme ses positions dans le département (1ère place à l'Hôpital d'Annecy, 2ème place à Thonon-les-Bains pour un premier scrutin...). Nous serons également présents pour la première fois au Centre de Gestion qui rassemble toutes les communes de moins de 50 fonctionnaires. Idem à Annemasse ou à la Balme de Sillingy où nous aurons pour la première fois des élus dans les Instances !

Pour la Fonction Publique d'État, les Enseignants confirment leurs implantations dans le département, cela dans le sillon des excellents résultats obtenus au plan national. Des informations plus détaillées vous parviendront très rapidement, informations qui confirment notre progression dans tous les secteurs de la Fonction Publique.

Continuons, le succès se construit ainsi !"



UDFO - 29 rue de la Crête
74960 Cran-Gevrier
Tél 04 50 67 40 15
Fax 04 50 67 19 45
secretariatudfo74@wanadoo.fr
Facebook : Force Ouvrière Haute-Savoie
Twitter : FO Haute-Savoie
Directeur de Publication : Stéphane Renaud
Rédacteur en chef : Julian Marqués

<http://fo74.blogspot.fr>

DECEMBRE 2014 www.fo-carrefour-annecy.info

DOSSIER

DÉCEMBRE 2014

FO Evian Resort : les camarades sortent le grand jeu

Le golf club, ses pelouses et son décor champêtre : s'il existe pire cadre syndical que celui-ci pour préparer son Assemblée Générale, l'heure est à la mobilisation pour le syndicat FO Evian Resort. En ligne de mire, les élections professionnelles de janvier, et dans une entreprise de 500 personnes réparties sur : un casino, des thermes, un spa, deux hôtels de luxe, un club de golf et un auditorium... ça ne s'improvise pas.

Et pourtant, on pourrait croire nos camarades FO confortablement installés. Après plusieurs décennies de présence syndicale, et dans ses rangs l'ensemble des élus CE / DP, le syndicat peut voir venir ! A l'image de l'incontournable Roger Poli, son secrétaire, qui semble gouverner son fief du haut de sa longue expérience du combat syndical.

Et ce serait bien mal connaître le personnage. FO

chevillé au corps, le regard tourné vers l'avenir, Roger s'inquiète pour les salariés de l'entreprise : baisse de fréquentation des sites, redéploiement des salariés, NAO à venir... La liste est longue pour Evian Resort, vitrine marketing du groupe Danone mais qui n'en souffre pas moins d'une sérieuse baisse d'activité, et d'un serrage de vis de circonstance. Dès lors, pas question de reculer d'un pouce sur le terrain des revendications, et comme au premier jour, Roger Poli et les camarades sont prêts au combat.

Le but : rassembler les forces syndicales, et au vu du nombre impressionnant de militants, l'objectif semble atteint. Des résultats salués par Stéphane Renaud, secrétaire général de l'UD, qui souligne à cette occasion l'importance de la syndicalisation dans les entreprises.

« Nous devons énormément à Roger. » Discret hommage du « lieutenant » à son secrétaire de syndicat, mais aussi preuve d'amour réciproque entre les militants et leur leader. « Bientôt la retraite pour moi, pensez-y ! » Les camarades sourient. Roger Poli, lui, prépare la relève depuis toujours, et l'attend de pied ferme. Nul doute qu'elle sera forte, qu'elle sera nombreuse ! Mais pour l'instant, elle écoute, apprend, et mobilise derrière son chef. Qui, par ailleurs, est loin d'avoir dit son dernier mot...

Une présence forte, s'engage pour l'avenir

Particularité du syndicat, il rassemble les salariés du jeu (casino) et du hors-jeu (les loisirs) sous un même statut de syndicat professionnel, sorte de « petite fédération » d'avant-garde, initiée sous Marc Blondel.



Le bureau du syndicat FO Evian Resort, renouvelé à l'occasion de l'Assemblée Générale de novembre

Evian, entre patrimoine et marketing de luxe



Nul n'ignore les liens très étroits qui unissent la ville d'Evian et son eau minérale, aujourd'hui propriété du groupe Danone. Sous une forme sonnante et trébuchante, bien sûr, dont on peut facilement imaginer l'importance pour une ville de 8000 habitants. Par des liens contractuels également, puisque l'exploitation de la marque Evian concédée au groupe impose à Danone un « devoir d'animation de

la ville », comme l'expliquait Franck Riboud, son PDG, dans une récente interview au Point. Evian Resort regroupe ainsi diverses activités et établissements : Hôtels, spa, restaurants, les Thermes d'Evian, son Golf Club, son Casino, sans oublier l'ensemble des équipes chargées de l'animation.

« En pleine saison, les activités touristiques gérées par Danone représentent 1 200 emplois. J'estime que notre rôle est de faire perdurer cette animation et cette ressource d'emplois locaux. » Un vœu pieu dans la bouche du PDG de Danone, dont les investissements, certes conséquents, se destinent surtout à l'entretien d'une vitrine marketing de grand standing pour le groupe et sa marque. Un statut à part pas vraiment du goût des salariés et camarades, qui déplorent le manque

d'intérêt de la direction du groupe pour la gestion parfois hasardeuse des établissements Evian Resort...

12 milliards

C'est la somme en euros que le groupe Danone verse chaque année à la ville d'Evian pour l'exploitation de la source et des établissements hôteliers et casino.



Force Ouvrière Haute-Savoie

INFOS SYNDICALES

HAUTE-SAVOIE

Résultats électoraux

Force Ouvrière poursuit son développement dans le département avec d'excellents résultats aux élections professionnelles au dernier trimestre 2014 :

- Résultat d'un important travail de fond et d'un engagement quotidien auprès des salariés et camarades, le syndicat FO TP2A (transports urbains) raffle la mise à Annemasse avec 8 élus à la Délégation Unique sur 10 possibles.
- Toujours dans les transports, bravo aux camarades de Transdev-Crolard avec l'élection de 8 élus DUP Force Ouvrière sur les 10 mandats à pourvoir : pour défendre leurs emplois, les salariés ont massivement plébiscité la liste FO !
- Dans l'industrie : après Gaillard et Alpen-Tech dans la vallée de l'Arve (80% des voix !), nous enregistrons un beau succès chez Koensberg avec désormais une nette majorité au CE au détriment de la CFDT ! Félicitations aux camarades et militants !

Union des Retraités de Haute-Savoie : AG de l'UCR-FO

Deux camarades de l'UDR 74 ont participé à l'Assemblée Générale de l'Union Confédérale des Retraités Force Ouvrière qui s'est réunie les 30 et 31 octobre 2014 à Merlimont. Deux jours de débats fraternels, dans une ambiance chaleureuse à l'image des camarades du Pas-de-Calais qui nous ont accueillis ont permis l'adoption à l'unanimité d'une résolution générale détaillée (disponible sur le blog de l'UDR FO Haute-Savoie) qui fixe le mandat de l'UCR, des UDR et des sections fédérales de retraités.

Dans ses grandes lignes, l'AG a réaffirmé :

- **Son opposition au Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (TSCG)** qui vient en complément des traités antérieurs, des différentes directives Européennes et qui sert de base aux politiques d'austérité destructrices de droits sociaux.
- **Son rejet du « pacte de responsabilité »** qui se traduit par 50 milliards de réduction des dépenses publiques et sociales, alors que sont accélérées les exonérations de cotisations sociales bénéficiant aux entreprises (de 30 à 45 milliards).
- Que la revalorisation des retraites et des pensions est à la fois **un droit** et **un dû** indéfectiblement attaché aux années de travail accomplies et aux cotisations assises sur les salaires.
- **Son attachement aux revendications confédérales sur les retraites** pour l'abrogation des contre-réformes de 1993, 2003, 2007, 2010 et 2014, que ce soit sur l'âge de départ à 60 ans ou le nombre de trimestres exigibles pour une retraite pleine et entière.
- **Son attachement à la Sécurité sociale**, solidaire et égalitaire et aux systèmes de protection sociale collective par répartition basés sur un financement assuré par des cotisations sociales qui, comme le rappelle la Confédération FO « constituent le socle du salaire différé, qui confère aux travailleurs un droit de propriété sur la Sécurité sociale et une garantie pour son avenir ».

L'Assemblée Générale de l'UCR-FO appelle tous les retraités des secteurs privé et public à rejoindre Force Ouvrière et l'UCR-FO, à renforcer ses Sections Fédérales de Retraités et ses Unions Départementales de Retraités, pour être encore plus nombreux, encore plus mobilisés pour contribuer à construire, avec la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, le rapport de force à même de faire aboutir les revendications des salariés et des retraités.

C'est la raison pour laquelle l'Assemblée Générale de l'UCR-FO a invité tous les retraités à participer au **rassemblement national FORCE OUVRIERE du 16 décembre 2014**, décidé par la Commission Exécutive Confédérale. "Il s'agit avec cette étape, de contribuer à tout moment à la construction du rapport de forces nécessaire pour faire entendre les attentes et revendications des salariés actifs, chômeurs et retraités. Dans la construction de ce rapport de forces, d'autres initiatives seront discutées, y compris au congrès confédéral de Force Ouvrière, dont une manifestation nationale et un appel à 24h de grève interprofessionnelle".

A l'issue de l'AG, un nouveau Comité exécutif a été élu (intégrant un de nos camarades de l'UDR 74) et un nouveau bureau exécutif.

*Alain Collard,
Président de l'Union des Retraités FO 74*



FO Haute-Savoie

Vie de l'UD



En haut : la commission au travail sur la future fête de l'UD, prévue en juin 2015. A droite : le bureau FO SIBRA renouvelé lors de son AG. En bas : réunion des syndicats de la métallurgie. Ça bouge à l'UD !



Union Locale d'ANNEMASSE
7 rue du Môle 74100 ANNEMASSE
Tél : 04 50 95 67 37

Union Locale de CLUSES
7 rue Paul Verlaine 74300 CLUSES
Tél : 04 50 18 20 18
Permanences AFOC : les 1^{er} et 3^e mercredi après-midi de chaque mois, de 14h à 17h

Union Locale de THONON-LES-BAINS
6 montée de crête 74200 THONON-LES-BAINS
Tél : 04 50 26 09 19

Union Locale de RUMILLY
Maison de l'Emploi et de la Solidarité
25 rue Charles de Gaulle 74150 RUMILLY
Tél : 04 50 64 82 24

AFOC : à l'Union Départementale FO Tél. : 04.50.67.40.22
Permanences le lundi et mercredi de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

La disparition de notre camarade **Pierre BOURGEOUX** nous plonge dans une profonde tristesse. Nous perdons un proche, nous perdons un camarade, nous perdons un pilier.

C'était un fidèle parmi les fidèles. Épris de liberté, et fermement partisan et défenseur de l'indépendance syndicale, il avait participé à la création de Force Ouvrière dans notre département en 1947/1948.



Pierre, même si c'est une grande page Force Ouvrière qui se ferme avec ta disparition, nous ne t'oublierons pas et nous continuerons le combat que tu as mené de si nombreuses années.

L'Union Départementale salue également la mémoire d'**Albert REGNIER**, qui fut de nombreuses années adhérent Force Ouvrière à la SIC, Société Industrielle des Coussinets à Annecy. Albert a été Secrétaire du Comité d'Entreprise de la SIC et a occupé le mandat de trésorier de l'USM (Union des Syndicats FO de la Métallurgie de Haute-Savoie).

A leurs familles et à leurs proches, nous présentons au nom de FORCE OUVRIÈRE toutes nos condoléances attristées et toute notre sympathie.



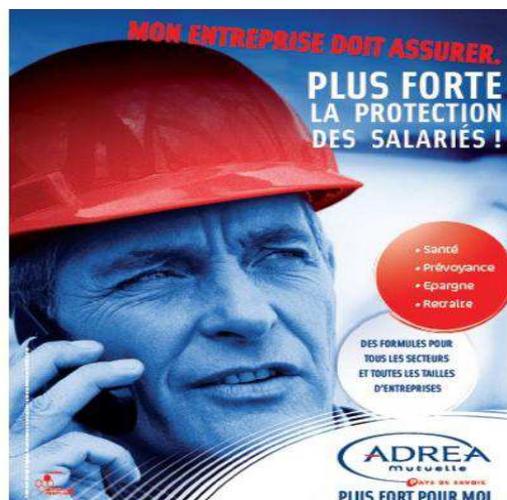
Syncea
Remettre le **social** au cœur de l'**entreprise**

Chez SYNCEA, nous travaillons depuis vingt ans pour les élus de CE et uniquement pour eux. Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le social restent au cœur de l'entreprise. Pour être toujours plus utiles au quotidien, nos experts-comptables, économistes, juristes et consultants en relations sociales mettent leurs compétences à votre service avec un objectif clair: la prise en compte de l'intérêt des salariés dans toutes les décisions concernant la marche de votre société ou de votre association.

Expertises économiques et sociales auprès des comités d'entreprise

BUREAUX DE LYON
47, rue Maurice FLANDIN
69003 LYON
Tél. : 04 72 13 23 30 - Fax : 04 72 13 23 36

SIEGE SOCIAL
Tél. : 01 48 19 25 40



MON ENTREPRISE DOIT ASSURER. PLUS FORTE LA PROTECTION DES SALAIRES !

- Santé
- Prévoyance
- Epargne
- Retraite

DES FORMULES POUR TOUS LES SECTEURS ET TOUTES LES TAILLES D'ENTREPRISES

ADREA mutuelle
Plus fort pour moi

<http://fo74.blogspot.fr>

Joyeux Noël !

PROJET DE LOI MACRON :

LOI DE REGRESSION ET DE LIBERALISME



LE 16 DÉCEMBRE FO LANCE UN AVERTISSEMENT AU GOUVERNEMENT.

Le Premier ministre et le ministre de l'économie, voire les « deux Premier ministre », ont présenté leur projet de loi « pour la croissance et l'activité » qualifié de loi « de progrès et de liberté » : pour FO c'est un texte idéologique, en dehors de la réalité et qui devrait s'intituler « loi de régression et de libéralisme ».

Le Conseil d'Etat vient de déplorer le caractère lacunaire et les graves insuffisances dans les fondements et analyses d'impacts des multiples dispositions de ce texte. Il aurait pu aussi rappeler l'absence de réelle concertation préalable sur des sujets essentiels socialement (travail du dimanche et en soirée, réformes des prud'hommes, des professions réglementées, du permis de conduire, transport, l'épargne salariale, etc.) et pour lesquels les ministres concernés ont été clairement dessaisis de leurs prérogatives. Preuve d'une loi fourre-tout libérale qui ne vise qu'à donner des gages aux marchés, au patronat et surtout à Bruxelles dans le cadre du pacte budgétaire européen avalisé par la France en matière d'accélération des « réformes » exigées. Les conséquences de ce projet sont plus de déréglementation, plus de privatisation, moins de droits et de protection collective pour les salariés : pour exemples banalisation-généralisation du travail du dimanche en contradiction avec normes internationales du Travail, dépénalisation du délit d'entrave en entreprise, privatisation du permis de conduire. Même sur le plan environnemental, il y a contradiction avec l'affiche politique du chef de l'Etat : le « bilan carbone » des effets de la loi mériteraient d'être calculé. Au passage, le Premier ministre en profite pour annoncer qu'il va demander à revoir la loi dite de « sécurisation de l'emploi » dès janvier 2015 : mettre plus de flexibilité dans un texte déjà ultra flexible. Pour Force Ouvrière doper la croissance et promouvoir l'emploi est antinomique de ce texte de régression libérale qui, au contraire accentuera récession et chômage tout en faisant perdre des droits sociaux. C'est notamment ce que Force Ouvrière réaffirmera lors de son rassemblement national prévu le 16 décembre prochain. Selon le Premier ministre « tout le monde doit accepter de changer ce qui ne fonctionne pas » : au gouvernement de se l'appliquer en changeant totalement de politique économique et en renonçant à ce texte.

DECEMBRE 2014 www.fo-carrefour-anancy.info

Joyeux Noël !



TRAVAIL DU DIMANCHE



SERVICE DE PRESSE

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 84 70 - Fax.: 01 40 52 84 71

Travail du dimanche : une généralisation à marche forcée

FO a pris connaissance des propositions du projet de loi « *fourre-tout* » pour la croissance et l'activité et plus précisément de la réforme du travail dominical et de nuit.

FO considère que ces propositions visent une nouvelle fois à généraliser le travail dominical en modifiant les zones existantes (PUCE et zones touristiques d'affluence exceptionnelle qui deviendraient zones commerciales et zones touristiques) et en créant les nouvelles zones touristiques internationales.

FO regrette vivement que les préconisations contenues dans le rapport BAILLY soient reprises, notamment celles qui donneraient la possibilité aux maires d'ouvrir les magasins jusqu'à 12 dimanches par an.

En ce qui concerne les contreparties, FO continue à revendiquer le droit à une compensation identique pour tous les salariés quelle que soit la dérogation, par le doublement du taux horaire et le droit à un repos compensateur équivalent en temps.

FO considère inacceptable que les contreparties prévues dans le projet de loi excluent les salariés des entreprises de moins de 20 dans les zones touristiques.

Enfin, FO s'oppose à la création du « *travail en soirée* » sans remettre en cause la définition du travail de nuit qui va permettre à certains magasins des zones touristiques internationales d'ouvrir jusqu'à minuit.

Une fois encore, FO dénonce les orientations libérales du gouvernement qui visent à déréglementer et à revoir à la baisse le droit des salariés.

Pour quelles créations d'emploi, pour quelles conditions de travail ?

Paris, le 19 novembre 2014

Contact

Didier PORTE

☎ 01 40 52 83 45

DECEMBRE 2014 www.fo-carrefour-anancy.info

Joyeux Noël !



LETTRE DE DECEMBRE FO CARREFOUR

N° 5 - Décembre 2014



La Lettre



Edito

Travailler le Dimanche... Danger imminent

Mercredi 10 décembre, le ministre de l'Economie E. Macron va présenter au Conseil son projet de loi relatif à la croissance et à l'activité. Parmi ses pistes, un texte préconisant un **élargissement du travail dominical, en passant de 5 à 12 Dimanches ouverts**, dont 5 sans accord du Maire!!!

Chez Carrefour, plusieurs tendances : notre PDG Georges Plassat se dit défavorable à l'ouverture des hypermarchés le dimanche.

Et pourtant, plusieurs établissements ont tenté d'ouvrir tous les dimanches d'été, voire pour certains tous les dimanches matin.

Là où FO est majoritaire, nous avons résisté (Ollioules, Perpignan, Puget S/Argens, Angoulins...), et Carrefour est resté fermé.

Par contre, nous avons perdu la majorité sur 2 magasins, Anglet et Sens, et depuis, Anglet a ouvert tous les dimanches d'été, et Sens ouvre maintenant tous les dimanches matin, avec la bénédiction de la cfd (hé oui, encore eux).

En même temps, cela n'a rien d'étonnant quand on sait que c'est cette organisation qui en 2003 a bradé nos dimanches, en faisant sauter le verrou de 3 ouvertures dominicales inscrit dans notre convention collective. FO reste envers et contre tout, attaché au repos dominical, la solution n'est pas là. On peut ouvrir tant qu'on veut le Dimanche, le soir, pourquoi pas la nuit... ce n'est pas pour ça que le chiffre d'affaires évoluera ; Ce n'est pas le temps qui manque pour dépenser, c'est l'argent.

Alors, plutôt que nous faire travailler le Dimanche, donnez nous les moyens de dépenser plus.

Jacqueline Poitou
Déléguée Nationale Hypers

FO interpelle Georges Plassat sur le manque d'effectif

Isabelle Sabard (hypers), Jean Marc Robin (Market), Pierre Bareille (sièges) et Michel Enguelz (délégué Groupe) ont rencontré notre PDG Georges Plassat et Noël Prioux le 25 Novembre.

Ils ont évoqué le gros manque d'effectif dans nos magasins, qui nuit aux conditions de travail et à la satisfaction des clients.

La délégation a dénoncé le fait que les Directions fassent appel à des intérimaires pour mettre le magasin « au carré » lors des visites de Mr Plassat, tout en répondant aux élus qu'elles n'avaient pas de budget pour les embauches !!! Mr Plassat est-il plus important que les clients ??

Aux propos de Mr Plassat sur la démarque, FO répond qu'il faut remettre des salariés à la pesée fruits et légumes et aux cabines d'essayage, supprimer les caisses LS et les scans libre, et le taux de démarque baissera.

Pour FO « **Bras veut dire rayon plein, rayon plein veut dire Chiffre d'affaire, chiffre d'affaire veut dire meilleure participation** »



Grève à Carrefour Hérouville

Ils étaient une centaine de salariés mobilisés ce 4 Déc, pour réclamer des embauches fermes et définitives, de meilleures conditions de travail, un vrai dialogue avec la Direction et du respect (*politesse et langage correct*).

La grève a démarré à 4h du matin, et s'est poursuivie jusqu'à 17h. Après 5 réunions de négociation, tendues et difficiles, avec le DR et le Directeur du magasin, les délégués ont obtenu

satisfaction : Les 29 CDD présents sont prolongés jusqu'à la fin de l'année, 7 seront transformés en CDI 35h pour la surface de vente ; Les 5 hôtesses de caisses qui doivent partir en 2015 seront remplacées par 150h, soit par des embauches, soit par des augmentations de contrat. Mise en place d'un groupe de travail par rayon et par service afin d'ouvrir le dialogue en présence des salariés, des cadres et du Directeur, pour travailler ensemble et solutionner les problèmes rencontrés par les salariés sur le terrain.

FO le syndicat qui défend les emplois.



DECEMBRE 2014 www.fo-carrefour-annecy.info

Joyeux Noël !

LETTRE DE DECEMBRE FO CARREFOUR



La Lettre

n° 5 - Décembre 2014

Retrouvez toute l'info sur :

www.fo-carrefour.org

Un Nouvel Accord Compte Epargne Temps et Congé Fin de Carrière

Après cinq années d'application du précédent accord relatif au CET, les partenaires sociaux se sont réunies pour partager le bilan de ce dispositif et étudier les besoins d'évolution compte tenu des pratiques constatées au sein de l'entreprise.

Cet accord devrait permettre aux salariés :

- de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle,
- de faire face aux aléas de la vie,
- d'assurer une phase transitoire entre la vie professionnelle et la retraite grâce au dispositif du Congé Fin de Carrière,
- de renforcer la cohésion sociale et la solidarité au sein de l'entreprise.

Sous réserve d'une ancienneté minimale d'1 an, ce dispositif est ouvert à tout salarié.

Dès l'âge de 51 ans, (et 55 ans à partir de 2019), les salariés auront la possibilité d'ouvrir un Compte « Congé Fin de Carrière », et y transférer leurs jours de CET.



Les Points obtenus par Force Ouvrière :

Il est désormais possible de cumuler le CFC avec un contrat « Accord Senior », afin de diminuer son temps de travail en fin de carrière, avec une moindre perte de salaire.

Le salarié ayant un ascendant, descendant, conjoint, partenaire lié par un PACS ou concubin victime d'une maladie d'une particulière gravité, peut bénéficier de don de **jours de CET et de CFC de la part de ses collègues volontaires.**

L'acquisition de DIA France finalisée



Carrefour a obtenu l'autorisation de racheter Dia France le 24 Novembre dernier. La cession de 56 magasins sur un total de 800 avait été exigée en contrepartie, à cause des problèmes concurrentiels dans certaines zones. désormais le rapprochement de Carrefour et de Dia est effectif. Les équipes vont travailler en étroite collaboration pour définir les priorités et poursuivre le développement de leurs activités. Gérard Lavinay, ex Directeur Exécutif Carrefour Belgique, puis de l'Europe du Nord, est nommé à la Présidence de Dia France. Il devra trouver quelles enseignes et concepts du groupe seront les mieux adaptés au parc de l'enseigne discount Dia, composée de beaucoup d'ex-magasins ED, que Carrefour détenait à l'origine. On évoque Carrefour City dans les centres-ville, Market en périphérie, voir Supeco, la formule de supermarchés discount testée par Carrefour en Espagne.... *A suivre*

Rédaction : Jacqueline POITOU
Déléguée Syndicale Nationale
Carrefour Hypers France

Les dates à retenir

Réunions des Commissions :

- 1 Déc : Commission Nationale Logement
- 2 Déc : Commission Emploi
- 9 Déc : Commission de suivi des CP
- 11 Déc : Commission Paritaire Encadrement
- 12 Déc : Commission Horaires îlots
- 12 Déc : Comité pilotage prévoyance Groupe
- 16 Déc : CNSST
- 16 Déc : Commission Solidarité

Réunions de Négociation :

- 3 Déc : Négo Indemnité Conventiennelle de rupture encadrement
- 3 Déc : BDES
- 4 Déc : Négo GPEC - accord de méthode
- 9 Déc : Négo égalité professionnelle H/F
- 10 Déc : Négo Indemnité Conventiennelle de rupture encadrement

CCE CARREFOUR Hypers France :

17 et 18 Décembre 2014

DECEMBRE 2014 www.fo-carrefour-anancy.info

Joyeux Noël !

FO NEWS



TRAVAIL LE DIMANCHE : la loi sera effective d'ici l'été

Le ministre de l'Economie va présenter la loi activité, qui contient notamment le travail du dimanche et en soirée, en janvier. Elle devrait être adoptée au printemps "et les premiers décrets seront publiés avant l'été". Sur la hausse ou la baisse d'impôts, il a été moins catégorique que François Hollande. A raison : il suffit de lister les mesures en voie d'adoption...



Le ministre de l'Economie Emmanuel Macron assure vouloir faire au plus vite pour faire adopter la loi "pour l'activité" qu'il devrait défendre en janvier devant les parlementaires. "Dès l'adoption de la loi, au printemps, les premiers décrets seront publiés et j'indiquerai le calendrier de leur parution", a-t-il indiqué face à Jean-Jacques Bourdin, sur BFM TV.

Il a également évoqué le travail du dimanche et en soirée, rappelant qu'"il y a déjà des tas de zones en France où l'on travaille le dimanche. C'est la réalité dans plein d'endroits du territoire, sans compensation. C'est pourquoi le gouvernement entend mettre ce principe de compensation dans la loi". Effectivement, la loi actuelle permet aux salariés situés dans les périmètres d'usage de consommation exceptionnel de bénéficier d'un salaire doublé le dimanche, ce qui n'est pas obligatoire dans les zones touristiques. Le système serait donc étendu. Le ministre avait toutefois mis une limite à cette compensation obligatoire : elle ne s'appliquerait que pour les salariés travaillant dans les entreprises de plus de onze employés.

"IL Y A DES HAUSSES D'IMPÔTS, ET DES BAISSSES, DONT ON PARLE BEAUCOUP MOINS"

La loi doit également traiter de l'urbanisme commercial – mais nul ne sait de quoi il s'agit sauf de mesures de "simplification", et réformer les professions réglementées, sauf les pharmaciens, qui feront l'objet de mesures dans la loi santé de Marisol Touraine. **La plupart des mesures envisagées, comme la vente de médicaments en grande surfaces, a été abandonnée.** Seule, la possibilité de créer des sites de vente en ligne pour les réseaux de pharmaciens pourrait être légalisée.

Le ministre a également été moins catégorique que le président François Hollande sur le gel de la fiscalité jusqu'à la durée de son mandat. "Il y a des textes en train d'être votés, il y a le projet de loi de finances pour 2015, le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Dans ces textes, il y a des impôts nouveaux, dont on parle beaucoup, en même temps que des baisses, dont on parle beaucoup moins. Ce qu'a dit le président, c'est qu'il n'y aurait pas de nouvelles mesures votées après celles-ci d'ici 2017", explique-t-il.

PLUIE DE MICRO-MESURES FISCALES

Il a raison d'être plus nuancé. Car en réalité, les micro-mesures de hausse fiscale qui pourraient être votées, pullulent : surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui agite l'Assemblée nationale, hausse des cotisations sociales sur les dividendes des dirigeants de SA et de SAS, taxe de séjour sur les locataires des résidences louées pendant les vacances par les particuliers, voulue par Laurent Fabius, paiement de la cotisation foncière des entreprises pour les auto-entrepreneurs (statut désormais en voie de disparition) et nouvelle augmentation des droits de mutation à titre onéreux (lors de la vente des biens) accordée par Manuel Valls aux collectivités territoriales, dont le taux va pouvoir grimper à de 3,70 à 4,50 %. Cette taxe devient une véritable manne, pour les communes. En clair, pour compenser les dotations de l'Etat aux collectivités, le Premier ministre leur permet d'augmenter les impôts et taxes...

Emmanuel Macron ne devait pas être au courant, puisque de son côté, il martelait que "l'Etat fait des économies, la sécurité sociale fait des économies. Au tour des collectivités !". Sauf que c'est bien le gouvernement qui décide d'autoriser les collectivités à des augmentations ou pas... Enfin, la rapporteure socialiste du Budget veut diminuer de 500 millions d'euros le Crédit impôt recherche des entreprises. Le gouvernement y est cette fois fermement opposé...

Joyeux Noël !



FO NEWS

GREVE ET REVENDEICATIONS PROFESSIONNELLES



La grève se définit comme une cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles. Cette définition jurisprudentielle de la grève (Cass. soc., 16-5-89, n°85-43.359 ; Cass. soc., 2-2-06, n°04-12.336) permet de la distinguer d'un simple arrêt de travail.

Ainsi, pour qu'un arrêt de travail soit qualifié de grève, il faut la réunion de trois éléments : une cessation du travail, une concertation des salariés et des revendications professionnelles. S'agissant des personnes devant présenter les revendications, la Cour de cassation a eu l'occasion de préciser qu'il ne s'agissait pas forcément des salariés eux-mêmes ou d'un syndicat, d'autres personnes pouvant le faire à leur place comme, par exemple, un inspecteur du travail (Cass. soc., 28-2-07, n°06-40944). Lorsqu'un arrêt de travail ne répond pas à l'un de ces critères, il est requalifié en mouvement illicite et les salariés qui y participent ne bénéficient pas de la législation protectrice édictée par l'article L 2511-1 du code du travail.

L'employeur peut donc les sanctionner voire les licencier.

C'est précisément sur ce terrain que s'est positionné un employeur dans l'affaire qui a donné lieu à un récent arrêt du 22 octobre 2014 (n°13-19858).

En l'espèce, des salariés avaient été licenciés pour faute lourde pour avoir cessé le travail, sans avoir préalablement présenté leurs revendications à l'employeur.

Le litige portait principalement sur le moment précis où l'employeur devait être informé : préalablement à l'arrêt de travail ou bien au moment de l'arrêt de travail.

La Cour de cassation, approuvant la Cour d'appel a considéré ces licenciements sans cause réelle et sérieuse, au motif que « l'exercice normal du droit de grève n'étant soumis à aucun préavis, sauf dispositions législatives le prévoyant, il nécessite seulement l'existence de revendications professionnelles collectives dont l'employeur doit avoir connaissance au moment de l'arrêt de travail, peu important les modalités de cette information ».

En l'espèce, les juges du fond, ayant relevé que les salariés avaient adressé 2 jours avant de cesser le travail une lettre de revendications professionnelles reçue par l'employeur le jour de la grève, qu'ils avaient ce même jour informé leur supérieur hiérarchique présent sur le lieu de travail de ce qu'ils se mettaient en grève du fait du refus de l'employeur de satisfaire à leurs revendications professionnelles et qu'il y avait eu des échanges téléphoniques entre les salariés et leur dirigeant immédiatement après la cessation du travail, ils ont ainsi pu légitimement considérer que l'employeur avait bien eu connaissance des revendications au moment de l'arrêt de travail. L'arrêt du 22 octobre 2014 offre une nouvelle illustration sur la portée de l'obligation d'information de l'employeur, la même solution ayant déjà été retenue par le passé dans un arrêt du 19 novembre 1996 (n°94-42631).

3 MILLION DE SALARIES MENACES DE BURN-OUT



FO pointe « la responsabilité majeure des entreprises », à l'occasion d'un colloque organisé par la fédération des télécommunications.

Pas moins de 3 millions de salariés sont aujourd'hui exposés à un risque majeur d'épuisement professionnel, le tristement fameux burn out (littéralement : brûlé jusqu'au bout), selon une étude du cabinet Technologia. « C'est un fléau, mais pas une fatalité », a néanmoins insisté son directeur, Jean-Claude Delgenes, à l'occasion du colloque organisé sur la question par la fédération FO COM, en particulier sa section Poste, au siège de la Confédération, le 29 octobre, en présence de 250 militants et invités. Ce syndrome peut même conduire, dans les cas extrêmes, des salariés jusqu'au suicide, a rappelé Michel Debout, médecin légiste. Stéphane

Lardy, Secrétaire confédéral, a pointé d'emblée la « responsabilité majeure des entreprises » et exprimé le soutien de la confédération FO à l'appel lancé en janvier 2014 par Technologia pour que le burn-out soit intégré dans la liste des maladies professionnelles, dont la prise en charge est majoritairement financée par les cotisations des employeurs.

Transformer le débat d'idées en actes par l'action collective

Il faudra toutefois veiller à ce que cela ne débouche pas sur une chasse aux soi-disant simulateurs, a mis en garde le philosophe François Athané. Claude Rosé, ex-directeur régional de La Poste, syndicaliste FO, en retraite depuis deux ans, a quant à lui mis l'accent sur le rôle positif que peuvent avoir les cadres intermédiaires : recueillir les attentes des salariés, savoir dire non à la hiérarchie lorsque c'est nécessaire, oser poser les questions qui dérangent, comme « quel sens cela a-t-il de fermer le centre de tri d'Arras ? »... Jacques Dumans, Secrétaire général de la fédération, a conclu les travaux en appelant les militants FO à œuvrer par l'action collective à « transformer le débat d'idées en actes », en étant présents dans les négociations, en ne signant pas les mauvais accords et en n'hésitant pas à porter le problème devant les tribunaux, de façon à ce que le législateur s'empare enfin du problème.

DECEMBRE 2014 www.fo-carrefour-annecy.info

Joyeux Noël !



FO NEWS

REUNION DES DELEGUES FO CARREFOUR HYPER

Plus de 100 délégués FO des hypermarchés Carrefour se sont retrouvés ce mardi 18 novembre, afin de préparer les revendications des NAO 2015.

Au programme de cette journée de travail :

- Focus sur les résultats des élections professionnelles. A date, FO progresse et obtient une représentativité de plus de 45%.
- Point sur les accords "vendeurs", "CET" et sur la "modulation du temps de travail".



- Préparation des revendications 2015.

CARREFOUR AUTORISE A RACHETER DIA



L'Autorité de la concurrence a autorisé le géant français à reprendre plus de 800 magasins de la marque espagnole dans l'Hexagone, sous conditions.

L'Autorité de la concurrence a autorisé Carrefour à reprendre plus de 800 magasins français de l'espagnol Dia exploités en direct ou sous franchise, selon un communiqué publié vendredi. Mais elle a fixé des conditions : comme l'opération est "de nature à porter atteinte à la concurrence sur 56 marchés locaux", parce qu'elle "renforcera significativement la présence de Carrefour sur le marché de la distribution alimentaire dans 56 zones de chalandise" dont 12 à Paris, Carrefour "s'est engagé en contrepartie à se séparer de 56 magasins",

précise l'Autorité.

Carrefour cédera ainsi 50 magasins intégrés et résiliera six contrats de franchise. Et "pendant dix ans, Carrefour ne pourra pas acquérir ou franchiser les magasins dont il s'est séparé". Dans un communiqué séparé, le groupe dirigé par Georges Plassat s'est félicité de cette "étape positive", rappelant que "cette acquisition va permettre à Carrefour de poursuivre son expansion multiformat sur son marché domestique". Georges Plassat avait indiqué en mars vouloir relancer l'expansion de son groupe avec de nouvelles ouvertures en France notamment. L'opération devrait être finalisée dans les prochaines semaines, précise Carrefour.

Le groupe avait annoncé fin juin avoir signé une promesse d'achat pour reprendre plus de 800 magasins français de l'espagnol Dia, numéro 3 mondial du hard-discount confronté à une chute de ses ventes dans l'Hexagone, avec un chiffre d'affaires "sous enseignes" de 2,3 milliards d'euros en 2013. La Commission européenne avait estimé que l'Autorité de la concurrence en France était "la mieux placée" pour étudier l'opération et lui accorder ou non un feu vert.

MENACES DE GREVES CHEZ CARREFOUR MARKET



Le comité d'entreprise de Carrefour Market Centre-Est s'est achevé jeudi, en fin de matinée, par un départ des représentants des salariés de la salle de réunion.

Explication de ce mouvement de grogne.

Des "semaines grisées", des périodes de l'année durant lesquelles la direction de Carrefour Market impose à ses salariés de ne pas poser de congés payés. Une organisation dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales et contraire au code du travail.

Dans certains magasins, le nombre de ces semaines peut atteindre une quinzaine dont Noël, jour de l'an et Pâques.

Après avoir exigé, en vain, une réponse de la direction de Carrefour Market Centre-Est sur ce point, les élus CE ont donc quitté la réunion. Ils attendent des éléments concrets de la direction dans les prochaines semaines et le retrait de cette organisation.

S'ils n'obtiennent pas gain de cause, un appel à un mouvement serait lancé.

DECEMBRE 2014 www.fo-carrefour-annecy.info

Joyeux Noël !



FO NEWS

TRAVAIL DU DIMANCHE SUR NANTES



Alors que sur la région nantaise, la tradition était de ne pas ouvrir les commerces le dimanche, cette année des maires ont autorisé l'ouverture des commerces sur deux dimanches de décembre. La résistance s'est organisée en intersyndicale sur le terrain. Conformément à la demande des camarades d'Auchan Trignac lors de l'assemblée générale, le délégué syndical central et élu titulaire au CCE Pascal Saeyvoet a fait une intervention en séance plénière du CCE du 20 novembre pour demander à la DRH Auchan d'intervenir auprès du Directeur d'Auchan Trignac afin de ne pas ouvrir le dimanche et, par conséquent, ne pas inciter les autres enseignes à faire de même. FO a informé la Direction qu'une intersyndicale s'était réunie le 20 novembre matin, et que des actions musclées allaient être déployées, qu'il était de la responsabilité d'Auchan d'éviter tout problème, et qu'il fallait respecter la culture locale de fermeture des commerces le dimanche. Cette intervention a été appuyée par d'autres élu(e)s du CCE, ouvrant ainsi le débat et la résistance au niveau national. Ce matin, lors du CCE du 21 novembre, la Direction a annoncé que le magasin de Trignac n'ouvrirait pas, et que la décision avait été prise depuis un certain temps. Peu importe si c'est la vérité ou si c'est l'intervention de FO qui a accéléré les choses, il faut saluer cette décision qui va vers notre position et la demande des salariés et syndicats locaux sur la fermeture des magasins le dimanche. Une fois de plus, voici la démonstration que lorsque la résistance se met en place et s'organise, et ce à tous les niveaux (syndicat, Union locale, élu(e)s, etc.), on déploie un vrai contre-pouvoir, et les résultats suivent. Bravo aux camarades FO Trignac et à leur Union locale.

Pascal Saeyvoet

Délégué syndical central FO Auchan

Fo dia changement de délégué syndical central



Gérard Covache (n°14 sur la photo) vient de céder son mandat de Délégué syndical central FO Dia à Cyril Boulay (à gauche) après de longues années de loyaux services en faveur des salariés de l'entreprise. Gérard continuera bien sûr à mener des missions pour la FGTA-FO.

Le nouveau DSC a profité de l'occasion pour faire un point sur l'actualité sociale des magasins de l'ensemble des régions.

Carole Desiano, Secrétaire fédérale, a insisté sur la nécessité de se mobiliser contre l'austérité le 16 décembre 2014 à l'appel de la Confédération.

Comme avait coutume d'écrire Gérard dans sa communication aux salariés : « La

Bataille continue ! »

LECLERC : UNE ENQUETE OUVERTE PAR LE PARQUET D'EVRY SUR LES ABUS LIE A LA FORMATION

L'affaire de Leclerc et Pôle Emploi ne fait que commencer. Le parquet d'Evry vient d'ouvrir une enquête. Les faits remontent au 15 janvier 2014. **Durant quelques semaines, un magasin Leclerc, installé en banlieue parisienne, à Fleury-Mérogis, embauche un petite centaine de chômeurs, leur faisant miroiter un CDI.** Le temps de les faire travailler, de toucher les aides de Pôle Emploi, et zou, dehors ! Révélée par *Le Monde* la semaine dernière, l'affaire a fait réagir Michel-Edouard Leclerc sur son blog, qui s'engage à ce que ces abus soient punis, tout en expliquant que chaque adhérent est responsable de sa politique sociale.

La suite se déroule sur le plan judiciaire. Le parquet d'Evry a ouvert une enquête préliminaire confiée à la gendarmerie. Contacté par *Le Monde*, le procureur de la République, Eric Lallement, confirme : "La lecture de la plainte, j'ai confié aux gendarmes deux axes d'enquête : le premier, une escroquerie au préjudice de Pôle Emploi, le second, une escroquerie au préjudice des salariées. Bien sûr, chacune des parties sera entendue."

Les avocats des plaignantes, Mes Sofiane Hakiki et Eddy Arneton, se félicitent de la démarche du parquet d'Evry : "L'ouverture d'une enquête ne fait que confirmer la gravité des faits que nous dénonçons."

DECEMBRE 2014 www.fo-carrefour-annecy.info

Joyeux Noël !



FO NEWS

LES HYPERS CONTRAINTS DE FERMER A 21H00 ??

L'hyper Auchan de Louvroil ferme désormais ses portes à 21h au lieu de 22h. La raison ? Une décision de la Cour de cassation, fin septembre, empêchant Sephora d'ouvrir après 21h sur les Champs-Élysées.

Cette jurisprudence pourrait en effet s'appliquer aux hypermarchés.

L'arrêt de la cour stipule que le travail de nuit (entre 21h et 6h) ne peut être mis en place que lorsqu'il est indispensable au fonctionnement de l'entreprise, et qu'il ne peut pas être considéré comme un mode d'organisation normal.

Si Sephora, sur les Champs-Élysées, n'a pas réussi à démontrer que les ouvertures nocturnes étaient inhérentes à son activité, comment un hypermarché de banlieue le pourrait-il ? Le directeur d'Auchan Louvroil, **Éric Kieken**, explique à la Voix du Nord que seul un accord local avec les partenaires sociaux lui aurait permis d'ouvrir jusqu'à 22h. Faute d'accord, "je suis dans l'obligation d'obtempérer, a-t-il confié au quotidien régional. Mais on faisait du chiffre d'affaires entre 21 heures et 22 heures, sinon ça ferait longtemps qu'on aurait fermé plus tôt." **Depuis le 17 novembre, l'hypermarché informe donc ses clients, sur un ton plutôt aigri d'ailleurs, qu'il est "contraint et forcé d'appliquer de nouveaux horaires", en vertu "du code du travail conforté par la jurisprudence de la Cour de cassation". Selon le pointage de Linéaires, 79 hypers Auchan pratiquent aujourd'hui des ouvertures au-delà de 21h.**

CARREFOUR DEVRA CEDER 56 MAGASINS DONT 12 A PARIS POUR RACHETER DIA FRANCE

L'Autorité de la concurrence vient d'autoriser Carrefour à racheter près de 800 magasins Dia. En échange, le groupe s'est engagé à se séparer de 56 d'entre eux, dont 12 Paris. Découvrez la liste complète ! Le rachat de Dia par Carrefour approche désormais de sa conclusion. L'Autorité de la concurrence vient de donner son accord, sous réserve de la cession de 50 magasins et de la rupture de contrats de franchise pour 6 d'entre eux. **"Après un examen détaillé, l'Autorité constate que l'opération renforcera significativement la présence de Carrefour sur le marché de la distribution alimentaire dans 56 zones de chalandise, dont 12 sont situées à Paris"**, souligne un communiqué. La notification du rachat à l'Autorité avait été effectuée en septembre.

EXERCER UNE PRESSION CONCURRENTIELLE SUFFISANTE

Ce "renforcement" était visiblement incompatible avec une saine concurrence. **"Dans ces zones, les points de vente des parties cumulent en effet de très fortes parts de marchés, sans que les concurrents présents ne puissent exercer une pression concurrentielle suffisante pour contraindre le comportement de la nouvelle entité, notamment en termes de prix"**, ajoute l'Autorité.

ENGAGEMENT SUR DIX ANS

La contrainte pour cette acquisition semble également se renforcer, puisque Carrefour a été amené à s'engager à ne pas racheter ou franchiser les magasins dont il s'est séparé. Et c'est à Paris, où le groupe détient environ 30 % de part de marché, qu'il doit se démunir du plus grand nombre de magasins. L'Autorité de la concurrence ne cesse de dénoncer la situation parisienne, plus ou moins ouvertement. Pour les enseignes concurrentes, la chasse est ouverte, comme lors du rachat de Monoprix par Casino, qui avait également dû vendre une cinquantaine de magasins situés dans les zones de chalandise où se trouvaient les Monoprix rachetés.

POUVOIR D'INJONCTION EN PERSPECTIVE

Dans le projet de loi Macron, l'Autorité de la concurrence se plaint ainsi de ne pouvoir agir dans les zones de chalandise où la concentration lui paraît excessive, au détriment de la concurrence. Elle demande donc à ce que le législateur lui donne un pouvoir d'injonction lui permettant d'obliger une enseigne à revendre des magasins là où sa présence est trop importante, même si la preuve ne peut être apportée qu'elle a pour effet d'augmenter les prix de vente au consommateur, trop difficile à établir. L'injonction fonctionnerait donc sur la base de la part de marché de l'enseigne, telle qu'elle est effectuée lors des opérations de concentration.

DECEMBRE 2014 www.fo-carrefour-annecy.info

QUESTIONS ET REPNASSE DP FO NOVEMBRE 2014

ANNECY

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL QUESTIONS F.O. DU 13 NOVEMBRE 2014

QUESTIONS DES ELUS F.O.	REPNASSES
<p>1. EMBAUCHE Les élus FO demandent à la direction combien de contrat CDD doit être fait par un employé avant qu'il puisse prétendre à un CDI.</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>	<p>1. Cela dépend du motif et des besoins sur le magasin (budget à respecter).</p>
<p>2. BOULANGERIE Les élus FO demandent à la direction de faire modifier les congélateurs pour que les employés de la boulangerie aient un espace bien défini pour leurs marchandise sans devoir chaque fois sortir une grande partie de la réserve PLS avant de pouvoir y accéder.</p> <p>Pour une bonne organisation du travail, nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>	<p>2. L'emplacement dévolu à la boulangerie est déjà défini ; toutefois, des flux poussés, du PLS ou de la boulangerie, peuvent déborder ponctuellement sur les aires définies.</p>
<p>3. ETG Les élus FO demandent à la direction comment se fait-il que le tirage au sort des places données pour les rencontres de football ne se fait plus, et que sont devenues ses places ?</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>	<p>3. L'ETG s'est refusé depuis quelques temps à remettre au magasin des places pour les matches de foot de son équipe. Nous allons reprendre à nouveau contact avec le club, suite à un changement dans la direction merchandising de l'ETG.</p>
<p>4. RESERVATION Suite aux quantités énormes commandées par vos chefs de rayon et chefs de secteur lors des réservations et vu l'espace plus que limité des réserves, il serait bon de sensibiliser vos cadres au niveau de leur folie des grandeurs sur leurs achats.</p> <p>Nous attendons une réaction logique de votre part.</p>	<p>4. Des engagements importants ont été faits en raison de l'importance de l'opération Anniversaire. Dans tout engagement, il y a des risques avec des produits qui ne se sont pas bien vendus. Tout est mis en œuvre pour revenir à la normale, avec des offres spéciales proposées à la clientèle. Il est important que les équipes mettent en œuvre l'implantation à jour J des catalogues tout en respectant le cadre des horaires.</p>
<p>5. RESERVE Les élus FO demandent à la direction de faire envoyer le trop plein de marchandise dans des réserves déportées comme cela s'est produit à certaine période pour éviter le risque d'accident dans les réserves.</p> <p>Nous avons pour l'instant de la chance qu'aucun accident grave n'est survenu dans les réserves et « mieux vaut prévenir que guérir ».</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>	<p>5. La réserve déportée n'est pas une solution. Les équipes se doivent, tout en respectant les horaires de travail définis, de tout mettre en œuvre dans le rangement de la réserve, avant leur départ du magasin.</p>

Début réunion : 10 h 00 Fin réunion : h

FO - Affiché lundi 17 novembre 2014

QUESTIONS ET REPNASSE DP FO NOVEMBRE 2014

ANNECY

6. VISITE MEDICALE

Les élus FO demandent à la direction de faire le comptage des employés qui n'ont toujours pas été appelés à la visite médicale, certain employés sont dans l'établissement depuis près de 2 ans et n'ont toujours pas été convoqué pour une visite.

Nous demandons à la direction de faire le nécessaire.

6. Un suivi est fait. L'obligation légale consiste en une visite tous les 2 ans. Le service paie RH fera un contrôle des visites médicales d'embauche sur l'ensemble des derniers salariés embauchés.

7. BOULANGERIE

Les élus FO demandent à la direction ou en est la réparation du lave vaisselle ?

7. Une demande d'investissement a été faite et nous attendons le retour

La colonne de gauche retranscrit rigoureusement les questions des Délégués du Personnel F.O.

Le Directeur,
Jean-Marc DAVIDOU



Joyeux Noël !



TRAVAIL DU DIMANCHE

FO pas pousser

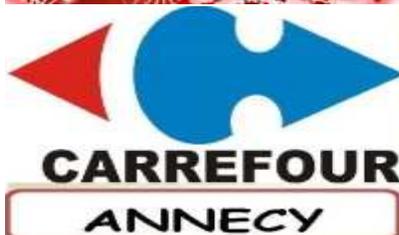


LA DÉFENSE DU REPOS DOMINICAL C'EST LA DÉFENSE DE L'EMPLOI

Joyeux Noël !



LE BULLETIN D'ADHESION



ADHÉREZ A FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANANCY

COTISATION ANNUELLE 130 EUROS PAYABLE EN PLUSIEURS FOIS POUR LES TEMPS COMPLETS ET POUR LES TEMPS PARTIEL LA COTISATION EST REDUIT A 40€
Montant est déductible des impôts (pour les imposables) ou en crédit d'impôts (pour les non imposables) à hauteur de 66%.

NOM Prénom

Entreprise

Adresse

Ville

CP

Téléphone personnel

Email

A retourner auprès d'un élu Fo carrefour Anancy

www.fo-carrefour-annecy.info



DECEMBRE 2014 www.fo-carrefour-annecy.info

Joyeux Noël !



SUIVEZ NOUS...

RETROUVEZ NOUS SUR INTERNET

www.fo-carrefour-anancy.info



RETROUVEZ NOUS AUSSI SUR NOTRE PAGE FACEBOOK FO CARREFOUR ANANCY



ET NOTRE JOURNAL MENSUEL...



DECEMBRE 2014 www.fo-carrefour-anancy.info

Joyeux Noël !

FO 
Carrefour Annecy



FO CARREFOUR ANNECY : 134 AVENUE DE GENEVE 74000 ANNECY CEDEX TEL :04.50.10.75.79

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :LEONARD BORDIGNON

CREATION ET MONTAGE DU JOURNAL :YOHAN GUILLERMIN

PUBLICATION ET IMPRESSION :UDFO 74 HAUTE-SAVOIE (29 chemin de la crête 74960 cran-gevrier) tel :04.50.67.40.15

Notre site internet www.fo-carrefour-annecy.info et sur notre page facebook FO CARREFOUR ANNECY